



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux
Maître de conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier le 25 novembre 2020

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : demande de création d'un poste support de certifié d'occitan-langue d'oc - académie de Grenoble

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous à propos de la situation de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc dans l'académie de Grenoble en général, et dans un établissement secondaire de Nyons (Drôme) en particulier, situation sur laquelle nous avons déjà attiré votre attention dans trois courriers, en date du 25 mars, du 12 juin et du 17 juillet 2020 (repris en annexe).

Ces courriers n'ont reçu à cette date aucune réponse. Mais nous avons pu apprendre indirectement qu'au ministère, on considérait que le rectorat de Grenoble n'ayant fait remonter aucune demande, il n'y avait donc pas lieu de prendre quelque mesure que ce soit en faveur de l'occitan-langue d'oc pour cette académie. Or, un tel besoin existe manifestement, puisqu'un enseignement d'occitan était dispensé depuis trois ans à Nyons par une enseignante titulaire du CAPES d'occitan-langue d'oc -la seule de l'Académie, sur une aire linguistique couvrant les départements de l'Ardèche et de la Drôme, plus le sud de l'Isère. Elle avait pu assurer cet enseignement grâce à une affectation à titre provisoire sur son établissement. Or cette année, cette ATP n'a pas été renouvelée, ce qui a débouché sur l'affectation de notre collègue dans l'académie de Montpellier, laissant ses élèves et leurs parents sans possibilité de poursuivre le cursus commencé.

Nous avouons ne pas comprendre pourquoi le Ministère a refusé aussi bien ce renouvellement d'affectation à titre provisoire que la création dans l'Académie de Grenoble d'un poste support ouvert au mouvement pour la rentrée 2021. Nous sollicitons donc de votre haute bienveillance la création de ce poste, seule susceptible de permettre le rétablissement et la pérennisation de l'enseignement de l'occitan à Nyons et, au-delà du cas particulier de notre collègue, d'ouvrir enfin un processus élargi à l'ensemble de l'académie concernée, dans laquelle à cette date n'existe aucun véritable enseignement de l'occitan du primaire au baccalauréat.

Monsieur le ministre, vous avez à plusieurs reprises affirmé votre attachement à la prise en compte par l'école de la République de l'enseignement des langues de France, patrimoine national reconnu par notre constitution. Et vous n'ignorez pas, bien entendu, l'article L312-10 du code de l'Éducation, aux termes duquel « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité. Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage. »¹.

L'académie de Grenoble fait partie de ces régions. Il est donc urgent que se mette enfin en place un embryon de politique éducative publique en matière d'enseignement de l'occitan dans cette académie, comme d'ailleurs dans d'autres académies de l'espace concerné par l'occitan-langue d'oc.

Nous ne doutons pas de votre volonté, Monsieur le Ministre, d'aller vers un rétablissement de l'égalité républicaine en matière d'enseignement des langues régionales sur l'ensemble des territoires concernés, dont l'affectation d'un support de poste de certifié d'occitan-Langue d'oc à l'académie de Grenoble serait un premier signe.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande d'affectation de ce poste, nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, professeur des universités, cosecrétaire

Yan LESPOUX

Montpellier le 17 juillet 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

COPIE

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Situation de M^{me} Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – affectée à titre provisoire dans l'académie de Grenoble

Monsieur le Ministre

Je me permets de revenir sur mon courrier du 12 juin dernier (voir copie ci-après), qui n'a pas reçu de réponse de votre part.

Ce n'est que de source indirecte – syndicale – que la FELCO apprend que vos services n'ont pas voulu entendre la demande de l'intéressée, confirmée par notre analyse associative des besoins d'une académie dont les 2 départements occitans ne disposent d'aucun poste de certifié, en totale contradiction avec les

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182403/2020-08-27/

textes en vigueur qui disent que *l'enseignement des langues régionales sera organisé prioritairement dans les académies où elles sont en usage.*

Selon nos informations, la demande de recours de Madame Pasturel, visant à lui permettre de continuer dans l'académie de Grenoble le travail entrepris depuis 3 ans, ne serait pas recevable, faute de besoins dans la dite académie. Il semble pourtant évident que le seul fait qu'elle enseigne l'occitan depuis trois ans à Nyons doit bien signifier qu'il existe bel et bien un besoin.

Nous ne pouvons accepter cette situation ubuesque : une académie en partie occitane, qui ne dispose d'aucun poste de certifié d'occitan a, bien évidemment, BESOIN de la création d'un ou de plusieurs postes pour continuer d'assurer les enseignements donnés et développer ceux-ci.

Il se trouve qu'un courrier daté du 2 juillet d'année dernière, signé de Monsieur Christophe Pacohil, chef de cabinet, vient de nous parvenir, après transit à notre adresse de congés.

Monsieur Pacohil nous informe qu'il transmet le dossier à Monsieur le directeur général des ressources humaines, duquel nous allons nous rapprocher.

Nous souhaitons instamment, Monsieur le Ministre, que celui-ci entende la demande de Madame Pasturel qui n'a d'autre objet que de vouloir pérenniser dans son académie le travail qu'elle a commencé d'entreprendre.

Pour la FELCO, il s'agit là de la nécessité de normalisation de l'enseignement public de l'occitan dans une académie où la langue est en usage et où le service public en la matière est gravement déficitaire.

Yan LESPOUX
Maître de conférences

Montpellier le 12 juin 2020

Président de la FELCO

COPIE

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Situation de M^{me} Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – académie de Grenoble

Monsieur le Ministre,

Le 25 mars dernier, nous vous sollicitons à propos de la situation de Madame Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir notre courrier à la suite).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Comme nous le disions, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'Académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Madame Pasturel a déposé un recours contre cette affectation, en demandant une nouvelle affectation dans l'Académie de Grenoble, recours, qui, selon nos informations de source syndicale n'aurait pas abouti au motif qu'il n'y aurait pas de « besoins » dans l'académie de Grenoble en matière d'enseignement de l'occitan

Nous avouons avoir du mal à comprendre la définition des « besoins » que se font vos services : une académie comportant deux départements du domaine linguistique occitan, n'ayant aucun poste de certifié de cette discipline nous semble être très en-deçà des besoins si nous comparons à la couverture moyenne en termes de certifiés d'un département de l'Académie de Toulouse ou, pour le Catalan, du seul département des Pyrénées Orientales.

Si l'on considère, selon notre Constitution que les langues régionales appartiennent au Patrimoine de la République et si l'on se réfère au code de l'ÉDUCATION (Article L312-10) « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité. Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage. », il nous semble bien que l'académie de Grenoble a besoin que se mette en place un embryon de politique éducative publique en matière d'enseignement de l'occitan.

En l'occurrence, et en préalable à la mise en place concertée de cette politique avec une attention particulière portée à la cohérence et au suivi des enseignements du premier degré jusqu'au lycée, et à la création de postes budgétaires spécifiques, nous demandons de votre haute bienveillance un renouvellement d'affectation de Madame Pasturel sur le poste où elle a exercé, d'abord en tant que contractuelle, puis en tant que certifiée et où son objectif est de développer cet enseignement.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'Éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

Yan LESPOUX
Maître de conférences
Président de la FELCO

Montpellier le 25 MARS 2020

COPIE

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : demande de renouvellement d'affectation à titre provisoire de Madame Valérie Pasturel

Monsieur le Ministre,

La FELCO a été sollicitée par notre collègue Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir copie ci-jointe de son courrier adressé à vos services).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Pour la FELCO qui avait soutenu la demande de Madame PASTUREL, cette affectation à titre provisoire constituait un premier pas dans la dotation de l'académie de GRENOBLE en ressources humaines permettant de compenser l'énorme retard pris par cette académie en terme de développement de l'enseignement public de l'occitan et d'aller ainsi vers le respect de l'article 75-1 de la constitution et des textes ministériels les plus récents affirmant l'intérêt de l'Education Nationale pour cet élément du patrimoine de la Nation.

Or, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'Académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Pour la FELCO, cette carence en termes de dotation en poste budgétaire ne peut pas constituer un prétexte à arrêter un processus de développement de l'enseignement de l'occitan dans une des académies de la zone concernée (il s'agit précisément des départements de la Drôme et de l'Ardèche).

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre haute bienveillance

- 1- le renouvellement de l'affectation à titre provisoire de madame Pasturel dans l'académie de Grenoble
- 2- l'octroi à l'académie de Grenoble d'un poste budgétaire d'enseignant d'occitan-langue d'oc qui pourra être ouvert au mouvement 2021.

Nous connaissons, Monsieur le Ministre, votre attachement à l'enseignement des langues régionales dans le respect des textes en vigueur, attachement que vous n'avez cessé d'exprimer dans vos déclarations publiques ou dans vos courriers aux élus.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale